

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2026-03-12

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoir : 00
Votants : 15

L'an deux mil vingt six
Le 20 MARS à vingt heures,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Sébastien GUILLAUD, Maire
Date de la convocation 16/03/2026

PRESENTS : Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Sylvie SABATIER, Dominique FLACHER, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Catherine SORRET, Marylène BOUREAU, Pascale CHOTEL, Nathalie FERRAND, Florence MANDON, André BELONY, Jean-Philippe RADIX, Leslie CHARBONNIER, Anthony MOTA

ABSENT :

Secrétaire de séance : Florence MANDON

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Territoire Energie De l'Isère (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 (Territoire d'Energie Isère) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38.

Considérant qu'en l'application de l'article L5721-2 du Code général des Collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des Communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres.

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical de TE38.

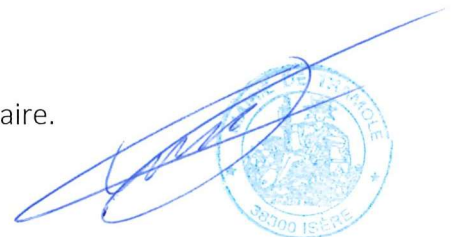
Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales
Vu les statuts de TE38
Vu la délibération d'adhésion à TE38

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

DESIGNE les délégués suivants du conseil municipal au sein de TE38 :

- Délégué Titulaire : BONNET-PIRON Maurice
- Délégué Suppléant : BELONY André

Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité, Certifié exécutoire et affiché Fait à TRAMOLÉ le :